

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 juillet 2023
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe, Madame DEBAS Aurore, Madame WERNERT Patricia, Monsieur DEPRESLES Patrick, Madame GROSHENS Elodie, Monsieur PFAUE Eric

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 25 mai 2023.

II - Désignation du secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Elodie GROSHENS, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire et Madame Lucie JELSCH, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

III – Quorum

Le nombre de membres présents étant de 11, le quorum de 6 est atteint ; le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

IV – Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 25 mai 2023

- 1- Rénovation du bâtiment de la mairie - Demande de fonds de solidarité
- 2- Rénovation des lampadaires en lampadaires LED moins énergivores – Modification du plan de financement
3. Transfert de la gestion de l'eau au SDEA
4. Travaux du pont du haut fourneau

5. Travaux de voirie
6. Acquisition de parcelles
Divers

**RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE - DEMANDE DE FONDS DE SOLIDARITE
(DE 2023 034)**

CONSIDERANT que la Commune prévoit des travaux de rénovation de la mairie, à savoir le ravalement de la façade (peinture et bardage) et la réfection du sol.

CONSIDERANT que le projet de rénovation de la mairie a un coût prévisionnel de 68 008.22 € H.T,

CONSIDERANT que les travaux ont un coût inférieur au seuil de 90 000 € HT, ils ne font pas l'objet d'un marché formalisé,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a mis en place un fonds de solidarité afin d'aider les communes à financer des travaux importants, et dont la Commune est susceptible de bénéficier pour ce projet,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement ci-après :

Fonds de solidarité	31 161,27 €	45,82%
Total des subventions	31 161,27 €	45,82%
Autofinancement	36 846,95 €	54,18%
TOTAL	68 008,22 €	100,00%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

**RENOVATION DES LAMPADAIRES EN LAMPADAIRES LED MOINS ENERGIVORES -
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT (DE 2023 035)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Collectivité Européenne d'Alsace est revenue sur l'éligibilité du projet de rénovation d'anciens lampadaires en lampadaires LED moins énergivores à leur Fond de Solidarité Territorial.

Il est nécessaire de modifier le plan de financement validé par délibération n° DE_2023_26 du 25 mai 2023.

Monsieur le Maire propose d'établir le nouveau plan de financement de cette opération comme suit :

FST Collectivité Européenne Alsace	1 000,00 €	6.41 %
DETR	6 240,00 €	40,00%
Total des subventions	7 240,00 €	46.41%
Autofinancement HT	8 360,00 €	53.59%
TOTAL HT	15 600,00 €	100,00%

L'échéancier de réalisation de ce projet reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement exposé ci-dessus.
- **CHARGE** le Maire de faire toutes les démarches y afférentes.

TRANSFERT DE LA GESTION DE L'EAU AU SDEA (DE 2023 036)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce point est reporté à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur mais souhaite lui apporter des précisions.

Le Syndicat de la Source des Minières fait face à un manque de personnel au niveau administratif ainsi qu'à une situation financière restreinte.

La situation étant devenue difficile à gérer, le Syndicat de la Source des Minières s'est tourné vers le SDEA pour une aide administrative dans un premier temps puis pour un transfert complet de la compétence eau potable du syndicat au SDEA à compter du 1er janvier 2024.

Le syndicat a délibéré en ce sens le 23 juin 2023 et le SDEA doit se prononcer prochainement sur cette prise de compétence.

Les communes adhérant au Syndicat de la Source des Minières devront ensuite délibérer pour ou contre ce transfert de compétence dans un délai de 3 mois à compter de la notification par le SDEA de sa décision.

Monsieur le Maire reviendra sur ce point en temps voulu.

TRAVAUX DU PONT DU HAUT FOURNEAU (DE 2023 037)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection du pont situé entre le n°19 et le n°20 rue du Haut Fourneau sont nécessaires, notamment pour le pilier érodé par l'eau.

SAS ALTAN BATIMENT a établi un devis de 6 075 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** un devis plus détaillé de l'entreprise SAS ALTAN BATIMENT.
- **DEMANDE** la consultation d'autres entreprises.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE (DE 2023 038)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un devis avait été reçu de la société COLAS pour la mise en enrobé du chemin communal situé au 25 rue principale pour un montant de 23 850 € TTC.

Comme il l'avait été demandé, un second devis a été demandé à la société EUROVIA.

Son montant s'élève à 22 740 € TTC.

Vu les travaux d'entretien annuel de la voirie confiés à la société COLAS.

Le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (Aurore DEBAS) :

- **DEMANDE** la négociation du prix du devis COLAS afin qu'une seule et même entreprise intervienne sur la commune pour l'entretien de la voirie pour l'année 2023.

ACQUISITION DE PARCELLES - SECTION 7 N° 48 ET 49 (DE 2023 039)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été proposé à la commune d'acquérir deux parcelles, à savoir :

- Section 7 parcelle 48 - FRAMONT- 19.18 ares
- Section 7 parcelle 49 - FRAMONT- 1.19 ares

Pour un total de 20.37 ares.

Ces parcelles avaient déjà été proposées à la commune en 1992 pour une somme de 9 555.50 francs puisqu'elles étaient boisées.

Monsieur le Maire informe les conseillers que ces parcelles ne sont plus que des friches aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe pour l'achat de ces parcelles.
- **DECIDE** de faire une offre au propriétaire n'excédant pas 25 € de l'are.

ACQUISITION DE PARCELLES - SECTION 1 N°72, 91, 133 ET SECTION 2 N° 6 ET 7
(DE 2023 040)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été proposé à la commune d'acquérir cinq parcelles, à savoir :

- Section 1 parcelle 72 - GRANDE COTE - 3.45 ares
- Section 1 parcelle 91 - GRANDE COTE - 7.48 ares
- Section 1 parcelle 133 - PETIT PRE - 15.48 ares
- Section 2 parcelle 6 - GRANDE COTE - 22.93 ares
- Section 2 parcelle 7- GRANDE COTE - 12.84 ares

Pour un total de 62.18 ares.

Il souhaite connaître l'avis du conseil municipal avant de faire une proposition aux propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe pour l'achat de ces parcelles.

Divers

- Il est proposé de profiter de la mise en enrobé du chemin communal menant au 25 rue Principale de créer une place de retournement pour permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Cette proposition sera étudiée.

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un programme de covoiturage engagé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui vise à « couvrir tout le territoire par un système non-concurrent avec les transports en commun (TC), simple, accessible et adapté à tous ». Ce programme se compose de trois volets :*
 - *une plateforme Karos,*
 - *des points St'Hopla,*
 - *des aires de covoiturage.*

Concernant les points d'arrêt St'Hopla, ils seront matérialisés grâce à un panneau. L'objectif étant de faciliter/d'institutionnaliser la mise en relation entre les chauffeurs et les passagers.

Ces points doivent être facilement accessibles à pied et permettre un arrêt momentané de voiture en toute sécurité.

Le conseil municipal est favorable à ce projet et propose de fixer le point d'arrêt St'Hopla en bas du village à la Jeanne d'Arc en face des armoires électriques.

- Les places de parkings dans le village ont été matérialisées, un arrêté municipal est en cours de rédaction.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu le 7 juillet 2023 en mairie concernant des nuisances sonores subies au courant du mois de juin sur le site du Donon par une propriétaire voisine de l'Hôtel Le Velleda.

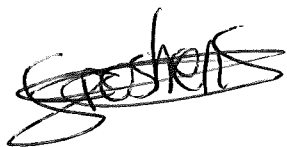
Monsieur le Maire indique que la gendarmerie de Schirmeck a été appelée à chaque nuisance, et des courriers ont été adressés par la plaignante à Madame la Procureure de la République et à Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim.

Il appartient à ces derniers de prendre toutes les mesures nécessaires, tout comme pour les nuisances sonores pour lesquelles la commune les interpelle depuis plusieurs années.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35.

Certifié conforme aux débats,

La secrétaire de séance
Elodie GROSHENS



Le Maire
Philippe REMY

